

## **Anne Hidalgo lance « Multiloc » pour renforcer l'accès au logement des classes moyennes**

**Anne Hidalgo, Maire de Paris, et son adjoint Ian Brossat, ont dévoilé lundi le dispositif « Multiloc ». Inédit en France, il associera les secteurs public et privé pour renforcer l'accès au logement locatif des classes moyennes parisiennes.**

Anne Hidalgo a fait de l'accès au logement pour tous les Parisiens la priorité de sa mandature. Elle s'est engagée, avec son équipe, à la création de 10.000 logements par an, dont au moins 7.000 sociaux. En juin 2014, elle a signé avec de nombreux partenaires le pacte « Logement pour tous » qui, en complément d'une politique ambitieuse de construction, vise notamment à renforcer l'offre locative privée à loyers abordables dans la capitale.

**A ce titre, Anne Hidalgo et son adjoint Ian Brossat, veulent mobiliser le parc privé en faveur des ménages de classe moyenne** et des jeunes actifs. Ils ont dévoilé lundi, lors d'un petit-déjeuner presse, le dispositif « Multiloc », qui permettra de développer concrètement une offre de logements intermédiaires, à loyer modéré, en sécurisant la situation des propriétaires et en veillant aux droits des locataires.

**« Multiloc » permettra de mettre sur le marché des logements à un loyer inférieur d'au moins 20% au loyer médian du quartier** et d'enrichir ainsi l'offre de logements accessibles dans le parc privé. Il s'adresse aux classes moyennes (revenus se situant sous les plafonds du logement intermédiaire).

**En contrepartie de ce loyer modéré, Paris proposera aux propriétaires une aide à la mise en location** : une prime d'entrée dans le dispositif, au moment de la captation, de 2.000€ ; un soutien à la réalisation des travaux pour la remise en état et l'embellissement de l'appartement, allant de 2.500 € jusqu'à 10.000€ pour les logements vacants depuis plus de 6 mois et nécessitant d'importants travaux de rénovation ; un accompagnement personnalisé tout au long de la location ; une prise en charge de la cotisation à la garantie des risques locatifs.

**Le dispositif s'appuiera sur un partenariat diversifié, faisant intervenir un vaste réseau de professionnels** de l'immobilier. Ils seront chargés d'inciter les propriétaires à utiliser le dispositif, de trouver un locataire dont le profil est conforme aux critères – notamment économiques – fixés par la Ville et de procéder à une gestion professionnelle rapprochée du bien.

L'Exécutif Parisien souhaite développer ainsi le maximum de logements possibles. 3M€ sont alloués à sa mise en œuvre en 2015, un montant qui sera ensuite réévalué à la hauteur de la demande.